



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)



© Bourg-en-Lavaux

Version 2, 15 mai 2023

Auteurs·trices du document : J. Grieshaber, J.-Y. Cavin, S. Valenti

Mandataire : Alterna Sàrl

## Avant-propos de la Municipalité

Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ([GIEC](#)) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) amènera à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5°C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchés par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C<sup>1</sup>, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, **il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux**.

Chaque niveau institutionnel peut prendre des actions spécifiques à son échelle. Les communes ont donc un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux climatiques. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De nombreuses communes vaudoises l'ont compris et se sont engagées dans des démarches proactives.

Une action ambitieuse en matière climatique constitue une **opportunité économique**<sup>2</sup>. Elle permet de réduire la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Elle permet d'**éviter des coûts futurs** (on parlera des coûts de l'inaction<sup>3</sup>) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)

La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).

En conséquence et pour toutes ces raisons, la Municipalité de Bourg-en-Lavaux a décidé d'organiser et de concrétiser son action climatique par la mise en place d'un plan énergie et climat communal.

**Le présent Plan énergie et climat communal (PECC)** a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du [programme PECC](#). Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les trois prochaines années.

---

<sup>1</sup> Depuis la période de référence préindustrielle. MétéoSuisse, [Décennie la plus chaude depuis le début des mesures, 18.01.2021](#)

<sup>2</sup> Le dernier [rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat](#) (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

<sup>3</sup> Selon le [rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques](#) (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITÉ                                      | 2  |
| 1. INTRODUCTION  | 4  |
| Les enjeux sur le territoire cantonal                                | 4  |
| La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux               | 5  |
| 2. ÉTAT DES LIEUX  | 6  |
| La commune en bref   | 6  |
| Démarches existantes   | 7  |
| Outils communaux d'aménagement du territoire                         | 8  |
| Profil climatique  | 8  |
| Profil énergétique   | 13 |
| 3. ELABORATION DU PLAN ÉNERGIE-CLIMAT ET DÉMARCHE PARTICIPATIVE      | 16 |
| 4. VISION ET OBJECTIFS   | 18 |
| Vision à l'horizon 2050  | 18 |
| Objectifs à l'horizon 2030   | 19 |
| 5. PLAN D' ACTIONS   | 20 |
| 6. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE                          | 25 |
| Gouvernance  | 25 |
| Sources de financement   | 26 |
| Suivi de la mise en œuvre  | 26 |
| 7. COMMUNICATION DU PECC   | 26 |
| 8. CONCLUSION  | 27 |
| 9. ANNEXES   | 28 |
| Annexe 1 : Bilan carbone communal                                    | 28 |
| Annexe 2 : Fiches action   | 28 |
| Annexe 3 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité | 28 |

# 1. Introduction

## Les enjeux sur le territoire cantonal

### a. Les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire vaudois

Selon l'état des lieux des émissions de GES à l'échelle du territoire vaudois, les principales sources d'émissions sont l'utilisation de véhicules à moteur pour les déplacements (total carburants : 41 % des émissions) et l'énergie utilisée dans les bâtiments pour le chauffage et la production d'eau chaude (total combustible : 38 % des émissions). L'agriculture émet 11 % de GES et le reste des émissions provient des procédés industriels, de l'utilisation du sol et de la gestion des déchets.

La Commune de Bourg-en-Lavaux a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

Répartition des émissions de GES (CO<sub>2</sub>-équivalent) à l'échelle du territoire cantonal (données 2015).<sup>2</sup>

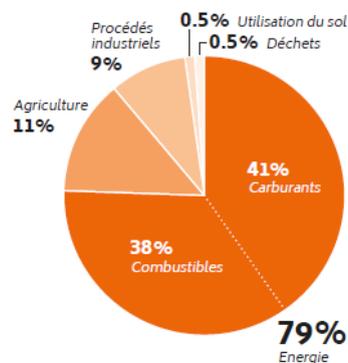
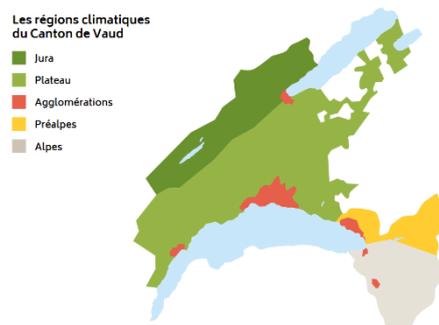


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

### b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude<sup>4</sup>. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.



Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud<sup>5</sup> sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune de Bourg-en-Lavaux a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

<sup>4</sup> National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scenarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

<sup>5</sup> Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

## La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

### Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 - année de référence 2000 - en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

### Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050<sup>6</sup>.

Le Plan climat vaudois 1<sup>ère</sup> génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités<sup>7</sup>. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

### Niveau communal

Les communes ont des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- ❖ Un état des lieux (partie 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- ❖ Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (partie 4).

---

<sup>6</sup> Ces objectifs ont été fixés en 2017 pour le Programme de législature 2017-22. Au vu des enjeux climatiques, il est probable que ces objectifs devront être revus à la hausse au cours des prochaines années.

<sup>7</sup> Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

- ❖ Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 5) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- ❖ Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 6), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 7), sont présentés.

## 2. Etat des lieux

### La commune en bref

#### Présentation

La Commune de Bourg-en-Lavaux, chef-lieu du district de Lavaux-Oron, recense 5345 habitant-e-s (StatistiqueVaud, 2019) pour une superficie de 964 hectares. C'est une jeune commune car elle est née en 2011 de la fusion des communes de Cully, Epesses, Grandvaux, Rieux et Villette. Son territoire s'étend du bord du lac jusqu'à la Tour de Gourze à plus de 900 mètres d'altitude.

Elle a la particularité d'être la plus grande commune viticole du Canton de Vaud et compte parmi les dix plus grandes communes de Suisse en termes de surface viticole. La commune est également propriétaire de plusieurs hectares de vignes. La commune est inscrite au patrimoine mondial de l'humanité (Unesco) depuis 2007.

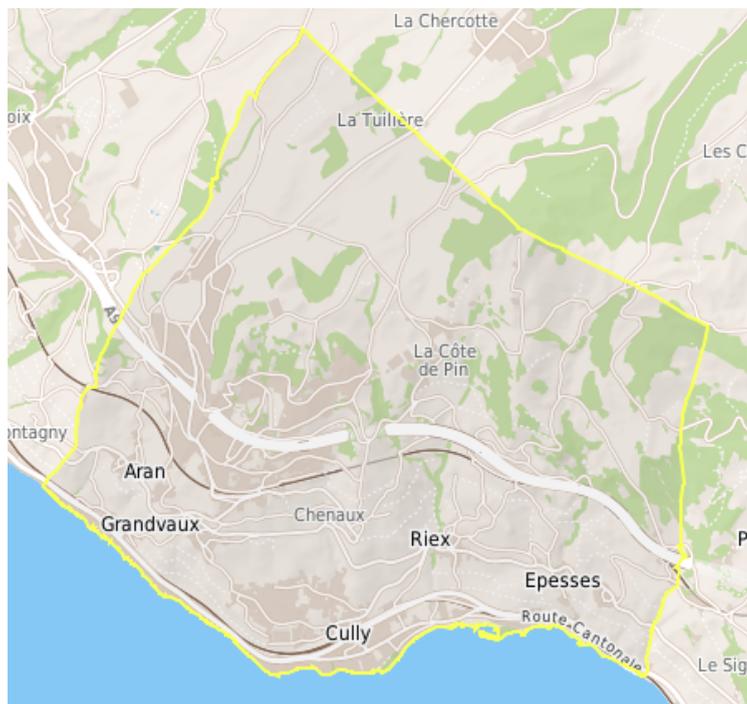


Figure 1 - Territoire communal de Bourg-en-Lavaux

De nombreux évènements y ont lieu, dont les fameux festivals Lavaux Classic et Cully Jazz. De plus, de par son inscription au patrimoine mondial de l'humanité, elle est un site touristique très prisé.

Une trentaine d'associations sont actives dans les cinq villages de la commune.

**Démarches existantes**

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, la Commune est déjà impliquée dans les démarches synthétisées dans le Tableau 1 ci-dessous.

| Démarche                            | Description   | Date début | Etat au 01.12.2022     |
|-------------------------------------|---|------------|------------------------|
| Commission développement durable    | La Commission développement durable de Bourg-en-Lavaux est active depuis de nombreuses années et s'est chargée de la mise en place de nombreuses actions <sup>8</sup> . | 2012       | En fonction            |
| Repair café                         | Organisation de repairs café par la Commission développement durable  | 2019       | En cours               |
| Action NetLeman                     | Action de nettoyage des rives et des fonds du lac Léman avec des bénévoles  | 2014       | En cours               |
| Une butte en permaculture           | La Commission développement durable a mis en place une butte en permaculture. Son entretien est collectif.  | 2021       | En cours               |
| Jardins-en-Lavaux                   | Promotion de la charte des jardins et création d'un réseau de personnes signataires de la charte  | 2019       | En cours               |
| Opération Halte aux renouées        | Opération d'arrachage de la renouée coordonnée par la Commission développement durable et réalisée par des bénévoles  | 2018       | En cours               |
| Action pommeaux de douche           | Promotion de l'achat d'un pommeau de douche économe en eau  | 2022       | En cours               |
| Un arbre un enfant                  | Plantation d'un arbre pour chaque naissance d'un enfant à Bourg-en-Lavaux   | 2015       | 1 fois par législature |
| Guide des manifestations durables   | Création d'un guide des manifestations durables   | 2021       | En cours               |
| Recensement des arbres remarquables | Réalisation du recensement des arbres remarquables de la Commune  | 2022       | Fini                   |
| Compost de quartier                 | Mise en place de composts de quartier à Aran  | 2022       | Fini                   |
| Nichoirs à hirondelles et martinets | Pose de nichoirs à hirondelles et à martinets par le GANAL (groupement des amoureux de la nature en Lavaux)   | 2021       | En cours               |
| Panneaux solaires sur la STEP       | Installation de panneaux solaires sur la STEP   | 2022       | Terminé                |
| Véhicules électriques               | Achat de véhicules électriques pour les employé.e.s communaux   | 2021       | En cours               |

Tableau 1 - Liste des actions réalisées ou en cours à Bourg-en-Lavaux

<sup>8</sup> Lien sur le site dédié : <https://b-e-l.ch/fr/vivre/d%C3%A9veloppement-durable>

## Outils communaux d'aménagement du territoire

A l'instar d'un grand nombre de communes à travers le Canton, la Commune de Bourg-en-Lavaux est en train de réviser ses principaux outils d'aménagement du territoire. Le Plan directeur communal (PDCOM) et le Plan d'affectation communal (PACOM) sont en phase d'examen préalable par le Canton. Plusieurs thématiques que l'on retrouve dans le PECC y sont abordées (biodiversité, infiltration des eaux, arborisation, énergie, etc.). La commune est également dotée d'une planification énergétique territoriale (PET) depuis 2021.

## Profil climatique

Le profil climatique de la Commune de Bourg-en-Lavaux a été réalisé en avril 2022 sur la base des outils fournis par le Canton (cf. Annexe 1). Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

### Volet 1 : Principaux postes d'émissions de GES

Le bilan carbone d'un-e habitant-e du territoire de Bourg-en-Lavaux se monte à 14.9 tonnes de CO<sub>2</sub>eq. par an, soit dans la moyenne suisse (15 tonnes de CO<sub>2</sub>eq. par an et par personne). Les objectifs de réduction fixés par le Canton nécessitent une réduction de plus de 50% d'ici 2030 et de 90% d'ici 2050 (Figure 2).

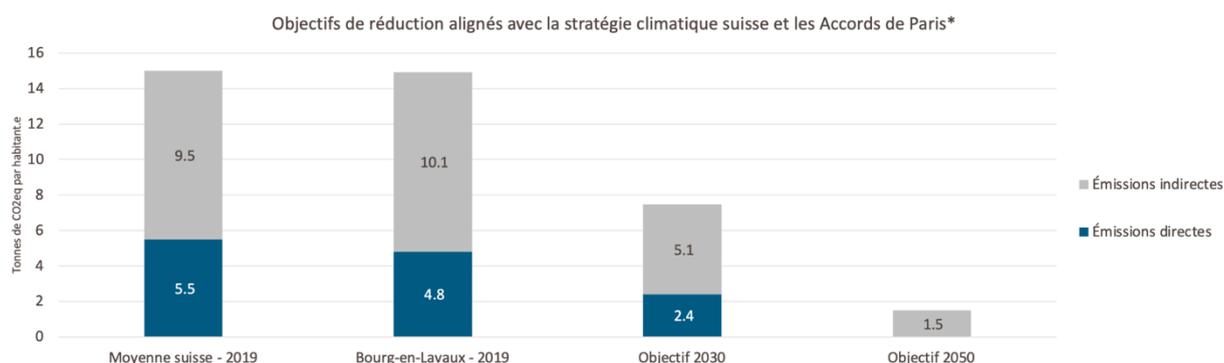


Figure 2 : Bilan carbone actuel (suisse et territoire communal) et objectifs de réduction alignés avec la stratégie climatique suisse et les Accords de Paris.

La majorité des émissions, que ce soit en Suisse ou dans la commune, sont qualifiées de "indirectes" : elles proviennent de la fabrication des biens et de la production d'énergie et ne sont donc pas émises directement sur le territoire concerné. Par opposition, les émissions directes sont émises sur le territoire.

Le bilan carbone a été réalisé sur les émissions émises sur le territoire (bilan territorial) et sur les activités de l'administration (bilan de l'administration communale).

### Bilan territorial

Le bilan territorial comptabilise les postes d'émissions des activités qui se situent sur le territoire communal et qui sont générées par les activités des habitant-e-s de la commune (Figure 3).

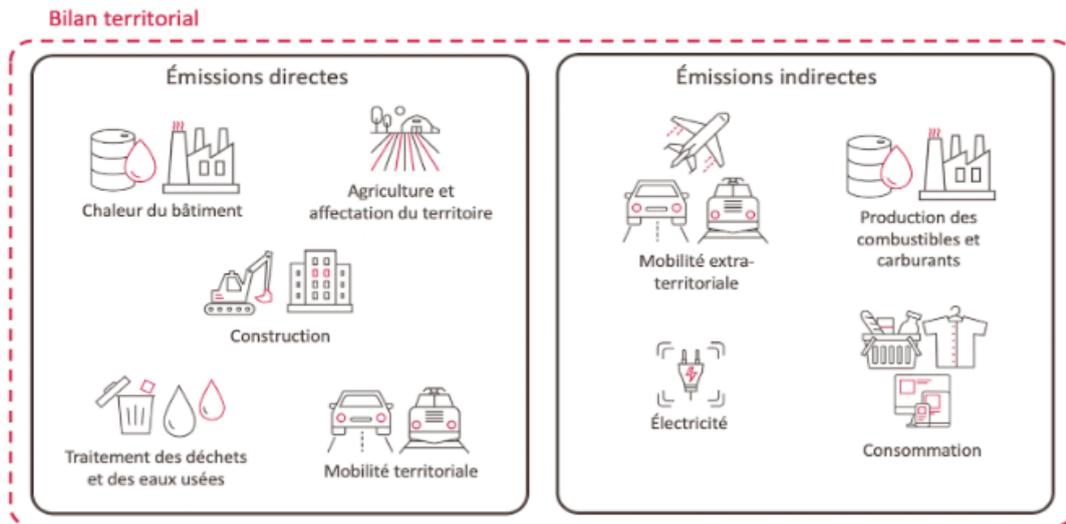


Figure 3 - Données prises en compte dans le bilan territorial

La majorité des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la consommation (37%), dont la majeure partie est générée par l'alimentation<sup>9</sup> (Figure 4). La mobilité représente 25% du bilan carbone, explicable à 97% par la voiture et l'avion. L'énergie représente 28% du bilan carbone et fait donc également partie des priorités. La construction, les déchets et l'utilisation des sols représentent au total environ 11% des émissions.

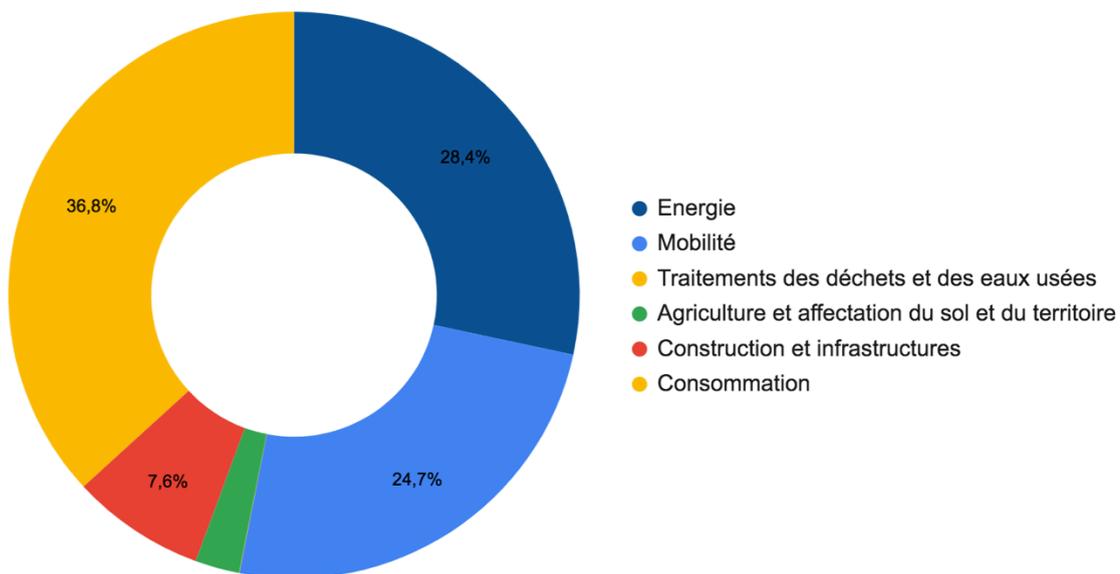


Figure 4 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire de Bourg-en-Lavaux

Note : La catégorie "Traitement des déchets et des eaux usées" n'apparaît pas sur la figure car elle représente une part trop faible des émissions de gaz à effet de serre

<sup>9</sup> Dans Consommation sont incluses les catégories suivantes (par ordre du plus impactant au moins) : Alimentation et boissons (18% du bilan carbone total), biens et services divers (7%), Loisirs et culture (6%), Santé (5%), Habits et chaussures (5%), Restaurants et hôtels (5%), Numérique (ICT) (2%).

### Bilan de l'administration communale

Le bilan carbone de l'administration communale a également été réalisé. Environ 40 équivalent plein-temps travaillent à l'administration communale. Bien que minime en comparaison avec un bilan territorial, il met en évidence les postes sur lesquels l'administration peut réduire son impact et ainsi servir d'exemple pour sa population (Figure 5).

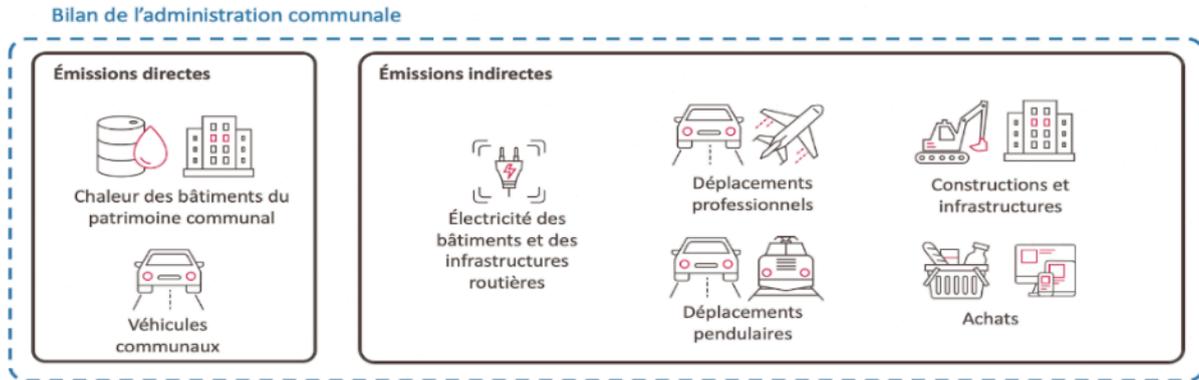


Figure 5 - Données prises en compte dans le bilan carbone de l'administration communale

Dans le cas de Bourg-en-Lavaux, les émissions associées à la construction et aux infrastructures représentent plus de 43% des émissions totales (Figure 6). Cette valeur est calculée sur la base des investissements effectués dans les routes, bâtiments et autres travaux de génie civil.

Près de 45% du bilan carbone concerne l'énergie utilisée pour l'éclairage public ainsi que pour les bâtiments du patrimoine administratif (administration, école, etc.) et du patrimoine financier (logements, biens de rendement, etc.). Ceux-ci sont principalement chauffés au mazout et au gaz naturel, des énergies non renouvelables.

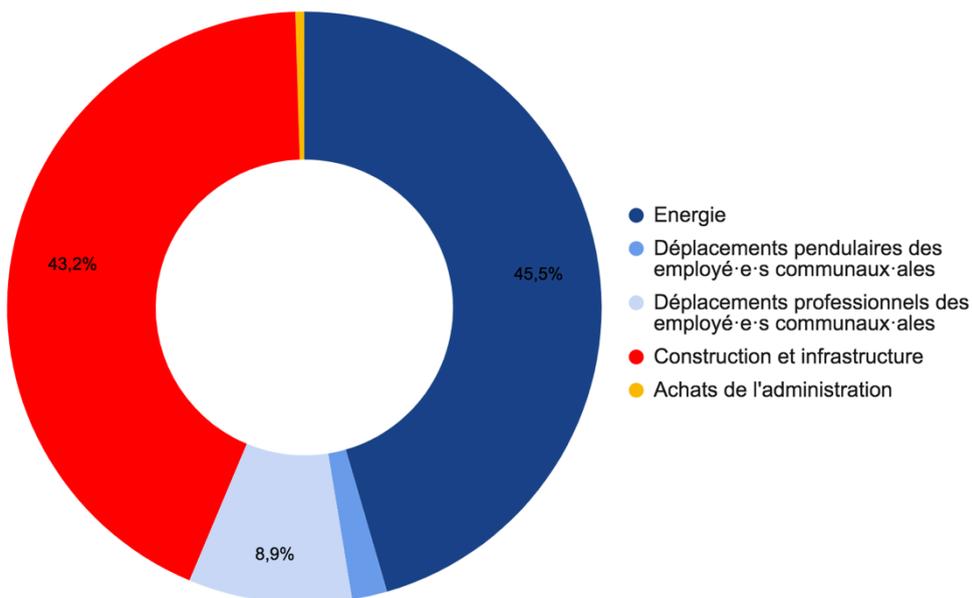


Figure 6 - Répartition des émissions de gaz à effet de serre de l'administration communale de Bourg-en-Lavaux

Concernant les déplacements pendulaires et professionnels, les Figures 6A et 6B présentent les kilomètres parcourus sur l'année 2019 pour différents types de véhicules ainsi que les émissions de gaz à effet associées.

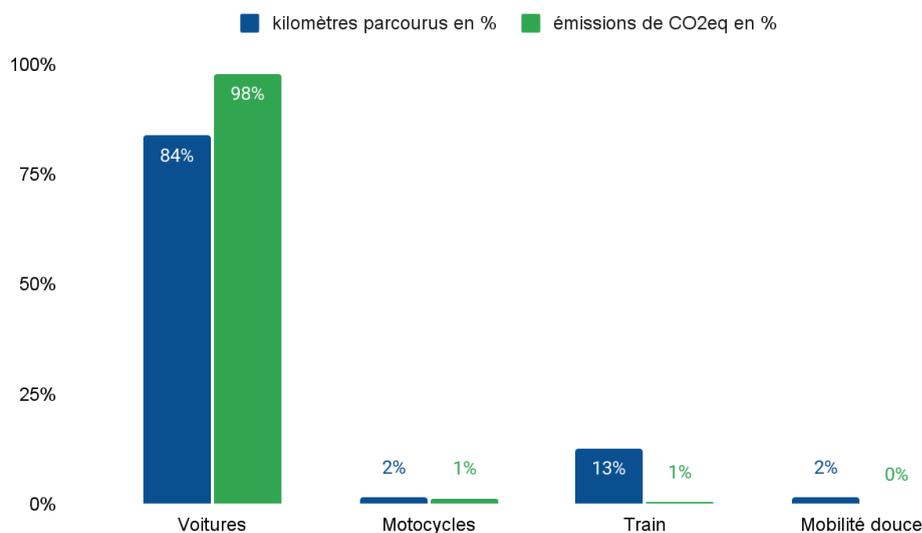


Figure 6A - Émissions de gaz à effet de serre et kilomètres parcourus dans le cadre des déplacements pendulaires de l'administration communale

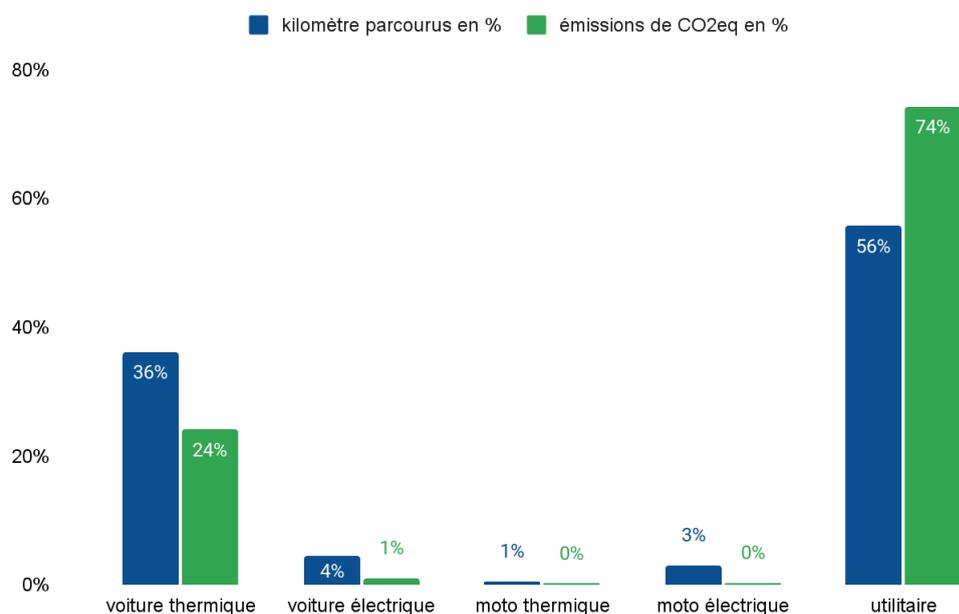


Figure 6B - Émissions de gaz à effet de serre et kilomètres parcourus dans le cadre des déplacements professionnels de l'administration communale

## Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, notre commune appartient à la zone géographique "Plateau". Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

Sans mesures de protection du climat, les principaux changements climatiques attendus sur le Plateau d'ici 2060 se caractérisent par une hausse des températures et du nombre de journées tropicales, ainsi qu'une augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes de fortes précipitations (Figure 7).

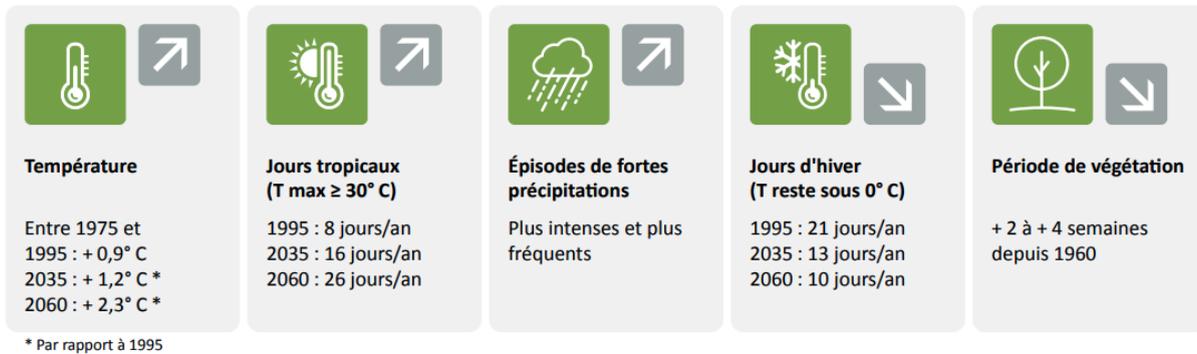


Figure 7 - Évolutions climatiques attendues dans la zone géographique du "Plateau" (source : Canton de Vaud)

La modification des paramètres climatiques et la rapidité à laquelle ils se produisent ont de nombreuses répercussions sur les sociétés (Figure 8). L'augmentation des fortes chaleurs et des crues peuvent avoir des conséquences sur la santé des personnes et leur bien-être (déshydratation, intoxication alimentaire par de l'eau contaminée, réduction de la productivité au travail, dommages aux personnes, etc.). Les tempêtes, grêle et fortes précipitations peuvent également endommager diverses infrastructures nécessaires à assurer des services de base (hôpitaux, production d'énergie, etc.). Les cultures agricoles et viticoles seront également impactées par une modification du régime des précipitations.

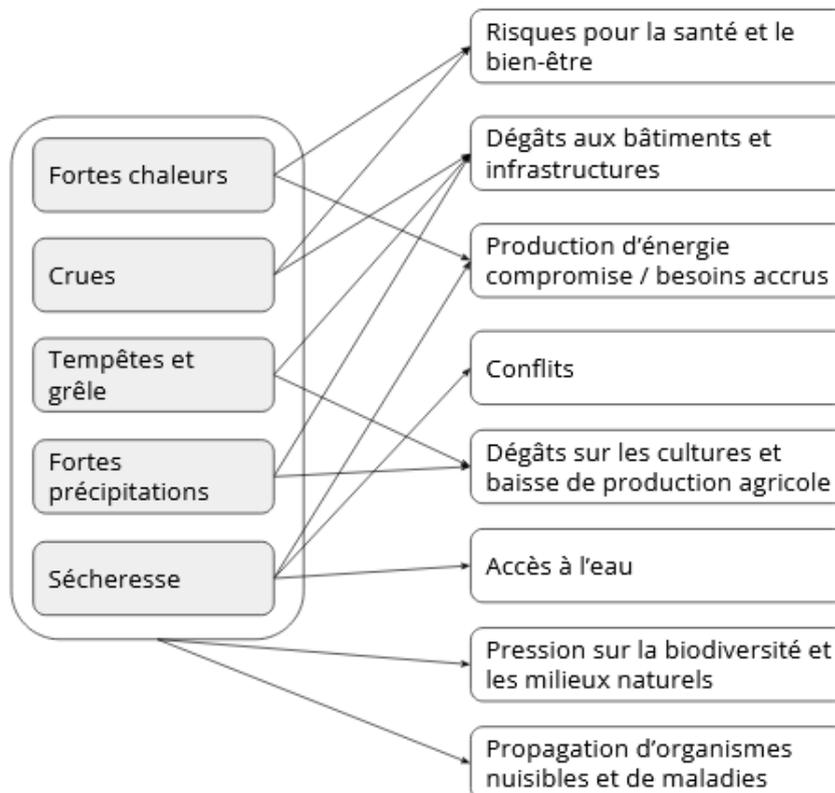


Figure 8 - Evolution du climat et impacts sur les sociétés. Les impacts peuvent se renforcer entre eux. (Source : Alterra sur la base du Canton de Vaud)

La modification des paramètres climatiques impacte la biodiversité à travers notamment une dégradation des milieux naturels et une pression sur les espèces animale et végétale pouvant mener à leur extinction. Ceci aura des répercussions sur les sociétés par exemple via une réduction de la pollinisation, problématique pour l'agriculture. Le développement d'organismes nuisibles et la propagation d'espèces exotiques sont favorisés et peuvent impacter la santé (allergies, nouvelles maladies) et les milieux naturels (état de santé des forêts, érosion des berges, etc.).

Tous ces impacts peuvent se renforcer entre eux.<sup>10</sup>

## Profil énergétique

### Profil territorial

Le profil énergétique de la Commune de Bourg-en-Lavaux a été réalisé en avril 2022 sur la base des données transmises par le Canton. Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d'énergie, ainsi que des potentiels en énergie renouvelable à l'échelle de la commune.

Sur le territoire communal, 78% des bâtiments ont été construits avant 2000 et n'ont pas été assainis depuis plus de 20 ans (Figure 9). Cela est plus élevé que la moyenne cantonale (68% de bâtiments à assainir), probablement en raison des nombreuses bâtisses de villages et des contraintes patrimoniales associées avec leur rénovation. Toutefois, si l'ensemble des bâtiments construits avant 2021 à Bourg-en-Lavaux étaient rénovés, cela permettrait de réduire les besoins en énergie de presque 65% (profil énergétique, 2021). L'assainissement des bâtiments est donc une étape primordiale avant même de changer son système de chauffage.

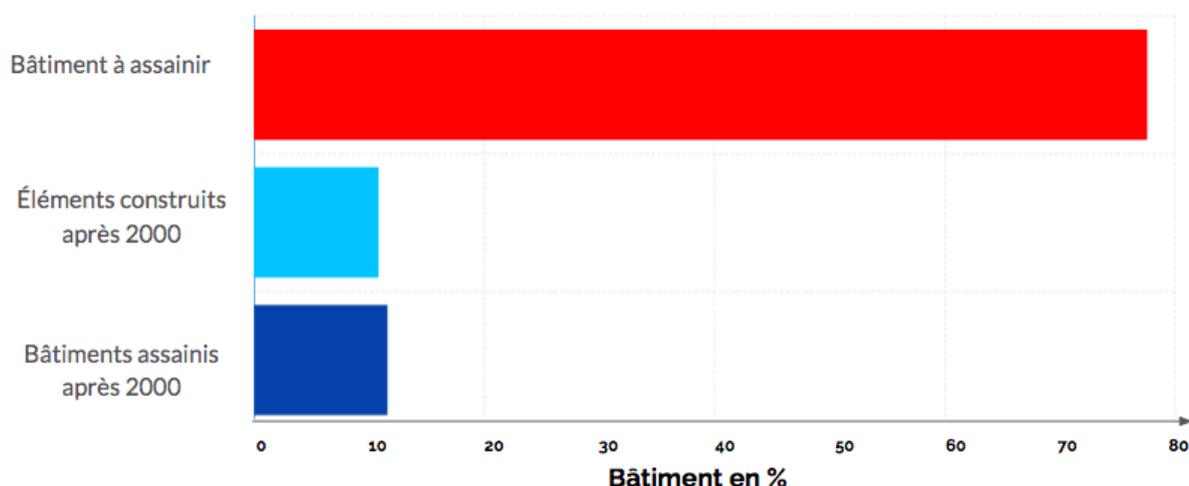


Figure 9 - Etat de l'assainissement des bâtiments du territoire de Bourg-en-Lavaux en 2021

84% du chauffage des bâtiments se fait par des énergies fossiles (gaz, mazout) ou de l'électricité directe (Figure 10). En comparaison, la moyenne cantonale est de 78% (CADENER, 2021). Le mazout et le gaz sont des énergies non renouvelables qui contribuent ainsi fortement aux dérèglements climatiques (pour rappel, 26% du bilan carbone de la commune provient de l'énergie). Concernant les chauffages électriques, ce type de chauffage peut être remplacé par des solutions plus efficaces afin de garder l'électricité pour des besoins où elle ne peut être remplacée. En effet, la consommation en électricité

<sup>10</sup> Pour en savoir plus sur les enjeux d'adaptation du plateau :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/PECC\\_fiches/PECC-fiches-adaptation-Plateau-v3.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/PECC_fiches/PECC-fiches-adaptation-Plateau-v3.pdf)

de ce type de chauffage représente 15% de la consommation électrique vaudoise en hiver. Ils seront interdits dans le Canton de Vaud d'ici 2033<sup>11</sup>.

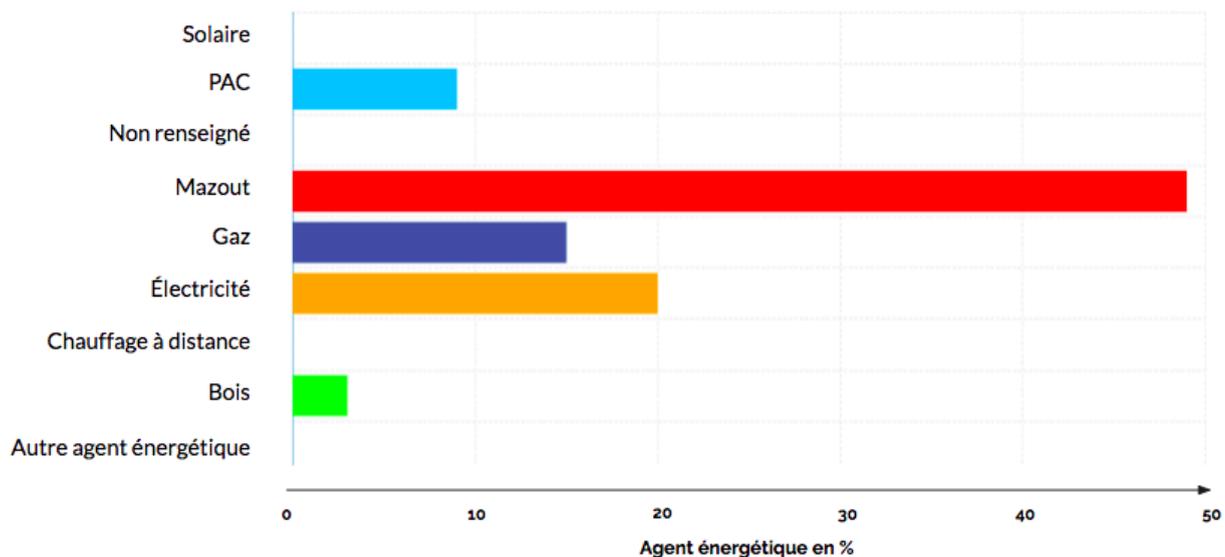


Figure 10 - Consommation d'énergie estimée pour le chauffage des bâtiments, selon l'agent énergétique

Les pompes à chaleur ainsi que le bois, considérés comme des énergies renouvelables, sont des agents énergétiques qui couvrent actuellement 12% des besoins énergétiques. Ce type d'énergie se développe rapidement. La commune dispose également d'un potentiel pour les réseaux thermiques notamment sur le bas du territoire et proche des bourgs (Figure 11). Le Léman représente également un fort potentiel pour la production de chaleur et de froid.

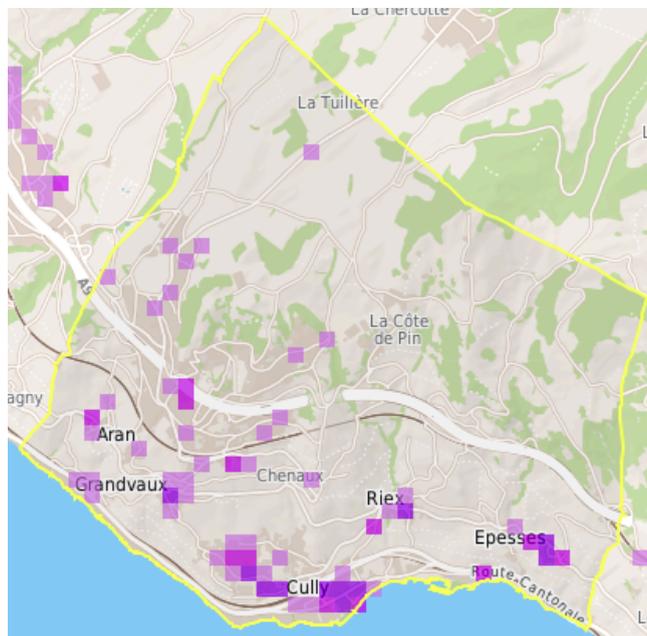


Figure 11 - Cadastre des zones potentielles aux réseaux thermiques. Plus le violet est foncé, plus la zone est favorable. (Source : geo.vd.ch)

<sup>11</sup> Pour davantage d'informations : <https://www.rts.ch/info/regions/val-de-romandie/13644446-tous-les-chauffages-electriques-seront-bel-et-bien-interdits-dans-le-canton-de-vaud.html>

Plusieurs projets de chauffage à distance sont planifiés, notamment dans le cadre du développement du quartier de la Gare de Cully et de l'Hôpital de Lavaux. Ces réseaux basse température utiliseront l'eau du lac pour faire fonctionner les pompes à chaleur dans les bâtiments. Un microgrid (sous-réseau électrique) fournira l'électricité nécessaire au fonctionnement des pompes à chaleur<sup>12</sup>.

La consommation électrique de Bourg-en-Lavaux s'élève à 10'775 MWh/an ce qui correspond à une moyenne de 2'000 kWh/an par habitant.e.s (sur la base du bilan carbone). Cette consommation est moins importante que la moyenne cantonale (moyenne cantonale de 4'970 kWh/hab/an (DIREN, 2020)..

Bourg-en-Lavaux a un fort potentiel solaire pour générer de l'électricité (Etude Focus-E). A l'exception des bourgs, où la pose de panneaux est plus limitée en raison de contraintes patrimoniales, l'énergie solaire permettrait de satisfaire près de 100% des besoins d'électricité en moyenne annuelle<sup>13</sup>. La production d'électricité photovoltaïque a été multipliée par 1,7 en 3 ans, pour une production moyenne de 200 kWh/an par habitant-e en 2021.

### **Profil énergétique de l'administration communale**

Le patrimoine financier communal est constitué de 31 bâtiments et 5 refuges dont la valeur ECA s'élève à CHF 57'000'000.-. Le patrimoine administratif comporte lui 19 édifices pour une valeur ECA d'environ CHF 75'000'000.- et 45 bâtiments dits de services parmi lesquels se trouvent deux grandes catégories de biens : les ouvrages concernant l'eau potable et les eaux usées, d'une valeur de CHF 16'000'000.-, et les biens tels la buvette, les parkings, locaux de dépôt, wc publics, capites, etc. pour une valeur de CHF 11'000'000.-. La valeur ECA totale de la partie administrative de notre patrimoine est ainsi évaluée à CHF 102'000'000.-.

Un programme de rénovation de patrimoine bâti est décrit et tenu à jour chaque année au Conseil communal<sup>14</sup>.

Selon la PET, chaque rénovation doit conduire à baisser d'au moins 50% la consommation d'énergie du bien rénové et les matériaux doivent s'inscrire dans la conception de l'économie circulaire. Les extérieurs des immeubles doivent participer au réseau écologique régional et contribuer au développement de la biodiversité et limiter les effets d'îlots de chaleur. L'aspect patrimonial est central pour nos biens et les mesures proposées visent tant la conservation du patrimoine qu'une meilleure autonomie énergétique.

---

<sup>12</sup> Plus d'informations sur les chauffages à distance sur le territoire communal:

[b-e-l.ch/fr/officiel/projets/chauffages-a-distance](https://www.b-e-l.ch/fr/officiel/projets/chauffages-a-distance)

<sup>13</sup> Pour plus d'information sur l'énergie solaire, voir chapitre 7.1 de la planification énergétique territoriale communale : [https://www.b-e-l.ch/documents/886/201909\\_Rapport\\_09.10.2020.pdf](https://www.b-e-l.ch/documents/886/201909_Rapport_09.10.2020.pdf)

<sup>14</sup> Communication 10/2021 :

[https://b-e-l.ch/documents/49/Communication\\_10-2021-patrimoines-immobiliers-nsannexe.pdf](https://b-e-l.ch/documents/49/Communication_10-2021-patrimoines-immobiliers-nsannexe.pdf) et

Communication 09/2022 :

[https://b-e-l.ch/documents/856/Communication\\_09-2022\\_programme-patrimoine-immobilier-nsannexe.pdf](https://b-e-l.ch/documents/856/Communication_09-2022_programme-patrimoine-immobilier-nsannexe.pdf)

### 3. Elaboration du Plan énergie-climat et démarche participative

Le présent Plan énergie-climat a été élaboré en collaboration fine entre la Municipalité et Alterna et a fait l'objet d'une démarche participative.

L'élaboration du PECC a été réalisée de la manière suivante :

1. Le 2 mai 2022, un atelier "Vision et objectifs" a été organisé avec la Municipalité et les chef-fe-s de service. Iels ont pu développer une vision 2050 et des objectifs 2030 (Figure 12).
2. Le 25 mai, un petit article résumant la démarche PECC a été publié dans le journal communal. Il invitait la population à participer à l'atelier public du 11 juin.
3. Le 9 juin 2022, un atelier "Actions" a été organisé avec l'administration communale. L'entier de l'administration communale a été fermée pour permettre à tou.te.s les employé.e.s de participer à l'atelier. Une trentaine de personnes y ont participé, de tous horizons. Le but était de développer des actions sur la base des objectifs de la Municipalité. De nombreuses actions ont été proposées et priorisées (Figure 13). La participation était bonne et l'atelier a permis de fédérer l'ensemble de l'administration autour de cette démarche.
4. Le 11 juin 2022, un atelier "Actions" à destination de la population a eu lieu. Une dizaine de personnes, très motivées, ont participé à l'atelier. Elles ont proposé de nombreuses actions, les ont développées et priorisées (Figure 14).
5. Le 29 août 2022, un atelier avec la Municipalité et les chef-fe-s de service a permis de trier, prioriser et affiner les actions issues des deux ateliers mentionnés précédemment.



Figure 12 - Atelier "Vision et objectifs" du 2 mai 2022 avec la Municipalité et les chefs de service



*Figure 13 - Atelier Actions avec l'administration communale du 9 juin 2022*



*Figure 14 - Atelier Actions avec la population du 11 juin 2022*

## 4. Vision et objectifs

### Vision à l'horizon 2050

La Commune de Bourg-en-Lavaux a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, est la suivante :

*Nous sommes à Bourg-en-Lavaux en 2050.*

*La commune est 100% autonome en énergie et produit de l'énergie renouvelable. Pour y arriver, de nombreux panneaux solaires ont été posés, notamment sur les toits et à la surface des murs. Un système de chauffage à distance a été mis en place pour les bourgs. Par ailleurs, la consommation globale d'énergie a diminué dans la commune. La majorité des bâtiments de l'administration et des maisons d'habitation a été isolée.*

*En ce qui concerne la consommation, notamment de nourriture, la commune promeut les produits locaux, de proximité et de saison (légumes, fruits, poissons du lac), limitant les importations et donc les transports. Un marché couvert a pris place, où tout un chacun peut venir s'approvisionner. Les habitant-e-s ont une consommation plus sobre en carbone, dans leur alimentation comme dans leurs habitudes de vie. En outre, ils réduisent et trient davantage leurs déchets.*

*L'agriculture et la viticulture à Bourg-en-Lavaux sont pratiquées de manière durable et raisonnée en émettant moins de carbone. L'agriculture utilise des techniques qui permettent de préserver les sols, la biodiversité et les ressources en eau. La viticulture s'est adaptée au changement climatique pour mieux résister à la sécheresse et aux maladies phytosanitaires.*

*En termes de mobilité, les habitant-e-s se déplacent plus volontiers à pied, en transports publics et/ou dans des véhicules autonomes car la mobilité douce/bas carbone s'est développée. Le covoiturage s'est démocratisé, les places de parc sont limitées et de taille minimale. Les transports publics offrent des trajets réguliers grande distance au quart d'heure vers les grands pôles d'intérêt. Une télécabine a été mise en place. Globalement, les trajets pendulaires ont diminué car une partie de la population travaille désormais à distance, depuis chez eux ou dans des espaces de travail partagés.*

*À Bourg-en-Lavaux, la biodiversité est davantage riche et prospère. Les bords des routes sont davantage végétalisés et entretenus de façon raisonnée. La voirie plante uniquement des espèces indigènes et adaptées au climat. Les habitant-e-s sont sensibles à la biodiversité sur leurs propres parcelles. Plusieurs puits de carbone (étangs, agroforesterie, arbres etc.) ont été créés.*

*Enfin, le territoire communal peut faire face aux événements extrêmes : la commune a pris des mesures pour prévenir les sécheresses, les inondations (cours d'eau et ruissellement) et les glissements de terrain. Les sols sont stabilisés grâce à la végétation, ils sont plus perméables. La commune et les habitant-e-s récupèrent et économisent l'eau.*

## Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la Commune de Bourg-en-Lavaux a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent trois axes : sensibilisation de la population, adaptation aux changements climatiques et réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous (Tableau 2).

| Axe   | Thème               | Objectif  |
|---|---------------------|---|
| Adaptation  | Agriculture         | Accompagner les agriculteur·trice·s et les vigneron·ne·s à adapter leurs cultures aux changements climatiques (gestion des ressources, préservation des sols, de l'eau, diversification des cultures en particulier à Lavaux, etc.) |
|   |                     | Soutenir les vigneron·ne·s dans l'adaptation des cépages et de leur qualité   |
|   | Biodiversité        | Désimperméabiliser les sols urbains   |
|   |                     | Favoriser la biodiversité sur les parcelles privées   |
|   |                     | La Commune favorise au maximum la biodiversité et la végétalisation (espèces indigènes et résistantes) dans son périmètre d'action - parcelles communales, routes communales, etc.  |
|   | Consommation        | Inciter les citoyen·ne·s à consommer local, durable et sobre en carbone   |
|   |                     | L'administration communale se fournit de manière responsable et sobre en carbone  |
| Réduction   | Eau                 | Inciter à l'économie des ressources en eau  |
|   |                     | Soutenir la récupération individuelle des eaux de pluie   |
|   | Gestion des déchets | Inciter la population à réduire ses déchets   |
|   | Mobilité            | Augmenter l'offre des transports publics  |
|   |                     | Augmenter le nombre de chemins piétons et de pistes cyclables de qualité  |
|   |                     | Inciter à l'utilisation de la mobilité douce et des transports publics auprès des citoyen·ne·s  |
|   |                     | Mettre en place un plan de mobilité pour l'administration communale   |
|   | Energie             | L'administration communale produit 60% de l'électricité qu'elle consomme  |
|   |                     | Accompagner les citoyen·ne·s pour réduire leur consommation et décarboner leur production d'énergie (panneaux solaires, PAC, bois etc.)   |
|   |                     | Raccorder 50 bâtiments du territoire communal aux réseaux de chauffage à distance existant et à venir   |
| Réduire de 50% la consommation d'énergie (électricité et chauffage) des bâtiments communaux |                     |   |

|             |       |   |
|-------------|-------|---|
|             |       | Réduire l'éclairage des rues  |
|             |       | Utiliser des matériaux de construction durables et réutilisables pour toutes les nouvelles constructions/rénovation de l'administration |
| Transversal | Santé | Informar et protéger la population contre les effets des canicules et des îlots de chaleur  |
|             | Autre | Mise en place d'un fonds énergie-développement durable  |

Tableau 2 - Objectifs de la Municipalité de Bourg-en-Lavaux

## 5. Plan d'actions

Le présent **plan d'actions** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 4).

Les 40 actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées dans le tableau ci-dessous (Tableau 3).

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions, en Annexe 3 de ce document, ainsi que dans les fiches actions (Annexe 2). Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

Plan énergie et climat communal

| Fiche VD            | Thème  | Objectif  | Action  | n°   | Période |      |      |      | Participation population                          |
|---------------------|--|---|---|------|---------|------|------|------|---|
|                     |  |   |   |      |         |      |      |      |   |
| 2                   | Transversal  | Mise en place d'un fonds énergie-développement durable  | Mettre en place un fonds énergie-développement durable  | 2.1  | 2023    |      |      |      | Information                                       |
| 4                   | Consommation   | Inciter les citoyen.ne.s à consommer local, durable et sobre en carbone   | Créer des potagers communaux où les enfants participent à l'entretien   | 4.1  |         | 2024 |      |      | Participation active                              |
|                     | Energie  | Accompagner les citoyen.ne.s pour décarboner leur production d'énergie (panneaux solaires, PAC, bois etc.)                              | Augmenter la part d'énergie renouvelable produite par les privés via une meilleure communication et des subventions | 4.2  | 2023    | 2024 |      |      | Information                                       |
|                     | <p>Dans le cadre du développement du PECC, la population a été invitée à participer à un atelier pour trouver des idées et donner son avis sur des actions (voir chapitre 3 pour plus d'informations).</p> <p>Chaque année, une action participative sera réalisée en fonction des actions prévues dans le PECC.</p> |   |   |      |         |      |      |      |   |
| 5                   | Consommation   | L'administration communale se fournit de manière responsable et sobre en carbone  | Développer une politique d'achats communale   | 5.1  | 2023    |      |      |      | Non pertinente                                    |
| 6                   | Consommation   | Faciliter le réemploi de matériaux de construction  | Développer une plateforme d'échange de matériaux de construction  | 6.1  |         |      | 2025 |      | Participation active                              |
|                     | Gestion des déchets<br>Inciter la population à réduire ses déchets   |   | Développer un espace de troc et de récupération des biens matériels   | 6.2  | 2023    | 2024 |      |      | Participation active dans le cadre d'un événement |
|                     |  |   | Mettre en place des composts de quartier  | 6.3  |         |      | 2025 | 2026 | Participation active                              |
| 10 - Hors livrables | Energie  | Accompagner les citoyen.ne.s pour réduire leur consommation et décarboner leur production d'énergie (panneaux solaires, PAC, bois etc.) | Améliorer la vitesse de traitement des autorisations  | 10.1 | 2023    |      |      |      | Information                                       |
| 11                  | Energie  | Réduire de 50% la consommation d'énergie (électricité et chaleur) des bâtiments communaux   | Diminuer la consommation d'énergie des bâtiments communaux  | 11.1 |         | 2024 |      |      | Information                                       |
|                     |  |   | Rénover énergétiquement les bâtiments administratifs communaux  | 11.2 |         | 2024 | 2025 | 2026 | Information                                       |
|                     |  |   | Passer à une production de chaleur renouvelable pour les bâtiments communaux  | 11.3 |         | 2024 | 2025 | 2026 | Information                                       |

Plan énergie et climat communal

| Fiche VD   | Thème    | Objectif  | Action  | n°   | Période |      |      |      | Participation population               |
|--|----------|---|---|------|---------|------|------|------|--|
|  |          |   |   |      | 2023    | 2024 | 2025 | 2026 |  |
| 12   | Energie  | Réduire l'éclairage des rues  | Mettre en oeuvre le concept d'éclairage public  | 12.1 | 2023    | 2024 | 2025 |      | Information                            |
| 14   | Energie  | Raccorder 50 bâtiments du territoire communal aux réseaux de chauffage à distant existant et à venir                                    | Démarcher des propriétaires pour qu'ils/elles se raccordent au chauffage à distance existants et futurs             | 14.1 | 2023    | 2024 | 2025 | 2026 | Participation active                   |
| 15   | Energie  | Accompagner les citoyen.ne.s pour réduire leur consommation et décarboner leur production d'énergie (panneaux solaires, PAC, bois etc.) | Faciliter la pose de panneaux solaires dans les zones classées de la Commune  | 15.1 | 2023    |      |      |      | Information                            |
|  |          |   | Organiser des appels d'offres groupés de panneaux solaires (thermiques et/ou photovoltaïques) pour les habitant.e.s | 15.2 |         | 2024 | 2025 | 2026 | Information et participation           |
|  |          | L'administration communale produit 60% de l'énergie (électricité) qu'elle consomme  | Doter les bâtiments communaux de panneaux solaires  | 15.3 | 2023    | 2024 | 2025 | 2026 | Information                            |
|  |          | Réduire de 50% la consommation d'énergie des bâtiments communaux  | Rendre autonome en énergie le réseau d'eau  | 15.4 | 2023    | 2024 | 2025 | 2026 | Non pertinente                         |
| Dans le cadre de la Planification énergétique territoriale de 2020, une analyse du potentiel solaire a été effectuée (voir chapitre 2.3 Profil énergétique). |          |   |   |      |         |      |      |      |  |
| 16   | Mobilité | Inciter à l'utilisation de la mobilité douce et des transports publics auprès des citoyen.ne.s  | Offrir une subvention pour les abonnements de transports publics  | 16.1 | 2023    | 2024 |      |      | Information                            |
|  |          | Augmenter l'offre des transports publics  | Développer un système de bus à la demande   | 16.2 |         | 2024 | 2025 | 2026 | Participation active et Information    |
|  |          | Inciter à l'utilisation de la mobilité douce et des transports publics auprès des citoyen.ne.s  | Diminuer le nombre de places de stationnement pour les voitures dans les bourgs                                     | 16.3 | 2023    | 2024 | 2025 |      | Information et participation active    |
|  |          | Augmenter le nombre de chemins piétons et de pistes cyclables de qualité  | Développer les infrastructures pour les cycles  | 16.4 |         | 2024 | 2025 | 2026 | Participation active et/ou Information |
|  |          | Augmenter le nombre de chemins piétons et de pistes cyclables de qualité  | Améliorer la sécurité des cyclistes sur le territoire communal  | 16.5 |         |      |      | 2026 | Information et participation active    |

Plan énergie et climat communal

| Fiche VD  | Thème  | Objectif  | Action  | n°   | Période |      |      |      | Participation population |
|---|--|---|---|------|---------|------|------|------|--------------------------|
|   |  |   |   |      | 2023    | 2024 | 2025 |      |                          |
|   |  |   | Créer des trottoirs, chemins piétons et autres zones aménagées où les piétons peuvent se déplacer en sécurité             | 16.6 | 2023    | 2024 | 2025 |      | Participation active     |
| Une étude de mobilité est en cours avec un premier rapport prévu pour 2023.   |  |   |   |      |         |      |      |      |                          |
| 16  | Mobilité   | Mettre en place un plan de mobilité pour l'administration communale   | Mettre en place un plan de mobilité de l'administration   | 16.7 |         | 2024 | 2025 |      | Information              |
|   |  |   | Financer des abonnements transports publics pour les employé.e.s communaux  | 16.8 |         | 2024 |      |      | Information              |
|   |  |   | Électrifier le parc de véhicules communal et poser des panneaux photovoltaïques pour les charger                          | 16.9 | 2023    | 2024 | 2025 | 2026 | Non pertinente           |
| 17  | Biodiversité   | Favoriser la biodiversité sur les parcelles privées<br><br>La Commune favorise au maximum la biodiversité et la végétalisation (espèces indigènes et résistantes) dans son périmètre d'action - parcelles communales, routes communales etc | Favoriser la pose d'hôtels à insectes, de haies vives et de nichoirs via une participation de la population et des écoles | 17.1 | 2023    |      |      |      | Participation active     |
|   |  |   | Etablir et mettre en oeuvre un plan d'entretien différencié des espaces verts   | 17.2 |         | 2024 |      |      | Information              |
|   |  |   | Réaliser un guide du non-bâti   | 17.3 |         |      | 2025 | 2026 | Non pertinente           |
|   |  |   | Former les employés de voirie aux bonnes pratiques écologiques  | 17.4 | 2023    |      |      |      | Non pertinente           |
|   | Dangers naturels   | Gestion, prévention et sécurisation contre les dangers cartographiés sur le territoire communal (ruissellement et glissement de terrain)  | Adapter le règlement des constructions pour obliger la plantation d'arbres pour toutes les nouvelles constructions        | 17.5 |         | 2024 | 2025 |      | Information              |
|   |  |   | Augmenter la couverture boisée de la commune grâce à l'élaboration d'un plan canopée                                      | 17.6 |         | 2024 |      |      | Information              |
|   | Dans le cadre de des actions n°12 et 13, au minimum 10 arbres d'essences majeures en pleine terre ou 5 arbres dans des zones minérales identifiées comme îlot de chaleur seront plantés. |   |   |      |         |      |      |      |                          |
| La population et/ou l'école sera invitée annuellement à participer à la réalisation de l'action n°6.  |  |   |   |      |         |      |      |      |                          |
| Dans le cadre de l'action n°4 (ci-dessous), le plan d'affectation et le règlement sont révisés : il sera obligatoire de perméabiliser les nouvelles infrastructures et un indice de verdure sera formalisé. |  |   |   |      |         |      |      |      |                          |
| Le recensement des arbres remarquables a déjà été réalisé en 2022 (voir chapitre Démarches existantes).   |  |   |   |      |         |      |      |      |                          |
| 19  | Eau  | Inciter à l'économie des ressources en eau  | Réduire la consommation d'eau potable pour l'arrosage communal  | 19.1 | 2023    | 2024 | 2025 |      | Information              |

Plan énergie et climat communal

| Fiche VD  | Thème   | Objectif   | Action   | n°   | Période |      |      |             | Participation population |
|---|---|--|--|------|---------|------|------|-------------|--------------------------|
|   |   |  |  |      |         |      |      |             |                          |
|   |   | Soutenir la récupération individuelle des eaux de pluie  | Intégrer dans le règlement des constructions ou d'évacuation des eaux l'obligation de récupérer l'eau de pluie | 19.2 |         | 2024 |      |             | Information              |
| 21<br>(Hors livrables)  | Santé   | Informer et protéger la population contre les effets des canicules et des îlots de chaleur   | Mettre en oeuvre un plan de lutte contre les îlots de chaleur  | 21.1 | 2023    | 2024 | 2025 |             | Information              |
|   |   |  |  |      |         |      |      |             |                          |
| 22  | Biodiversité  | Désimperméabiliser les sols urbains  | Réduire l'imperméabilisation de l'espace urbains par des actions ciblées sur les terrains communaux            | 22.1 |         | 2024 |      |             | Information              |
|   |   |  | Utiliser des matériaux perméables (pavés, graviers) dans les projet d'amélioration d'espaces publics           | 22.2 |         |      | 2025 |             | Information              |
|   | Dans le cadre de l'action n°4 (ci-dessous), le plan d'affectation et le règlement sont révisés : il sera obligatoire de perméabiliser les nouvelles infrastructures et un indice de verdure sera formalisé. |  |  |      |         |      |      |             |                          |
|   | Dans le cadre de l'action n°7 (ci-dessus), une gestion différenciée des places publiques et espaces verts communaux est mise en place.  |  |  |      |         |      |      |             |                          |
| L'action n°1 vise à améliorer la qualité des sols en réduisant l'utilisation de produits phytosanitaires. |   |  |  |      |         |      |      |             |                          |
| Hors Fiche PECC   | Agriculture   | Accompagner les agriculteurs·trices et les vigneron·ne·s à adapter leurs cultures aux changements climatiques (gestion des ressources, préservation des sols, de l'eau, diversification des cultures en particulier à Lavaux etc.) | Encadrer et réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les vignes communales                       | 30.1 | 2023    | 2024 |      |             | Information              |
|   |   |  | Soutenir la plantation d'arbres dans les vignes  | 30.2 |         |      | 2025 |             | Information              |
|   |   | Soutenir les vigneron·ne·s dans l'adaptation des cépages et de leur qualité  | Adapter les porte-greffes et cépages et leur qualité dans les vignes communales                                | 30.3 | 2023    | 2024 | 2025 | 2026 à 2030 | Information              |

Tableau 3 - Liste des actions du PECC de Bourg-en-Lavaux

## 6. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

### Gouvernance

La **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Conseil communal** a pour principales tâches :

- d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité
- de prendre connaissance du PECC, si la Municipalité le juge pertinent ou si elle doit répondre à une intervention d'un-e conseiller-ère.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par un bureau prestataire. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les personnes responsables du portage des différents projets et actions prévues dans le cadre du PECC sont identifiées dans le plan d'action détaillé en Annexes 2 et 3.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un **groupe de suivi** composé des membres de la Municipalité et de l'administration communale, ainsi que du bureau prestataire, est créé. Ce groupe de suivi est composé comme suit :

- Jean-Yves Cavin
- Sandra Valenti
- Un-e représentant-e du bureau prestataire

Il se réunit une à deux fois par an pour :

- préparer les dossiers à soumettre à la Municipalité ;
- effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- déterminer les actions de communication à proposer à la Municipalité (chapitre 7).

Il informe régulièrement la Municipalité de l'avancée des travaux, à travers un point récurrent porté à l'ordre du jour de ses séances.

La Commission développement durable sera sollicitée pour la mise en œuvre d'actions spécifiques (voir fiches actions en Annexes 2 et 3). Dans l'intervalle, elle continue ses travaux comme elle l'a fait jusqu'à présent.

## Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau prestataire (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat équivaut à un montant hors taxe de 23'265 CHF pour les 4 ans. La première année étant l'année d'élaboration du PECC, les prestations du bureau équivalent à un montant de 15'510 CHF HT. Les 3 années suivantes, correspondant au suivi de la mise en œuvre, nécessitent un montant de 2'585 CHF HT par année. Ces montants ont été portés au budget et sont subventionnés à 50% par l'Etat de Vaud. La validation du présent document de planification directrice par les Autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche<sup>15</sup>.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement possibles pour les actions sont les suivantes :

- budget de fonctionnement des différents dicastères concernés ;
- demandes spécifiques de crédits au Conseil communal ;
- fonds pour l'énergie, le climat et ou la durabilité (développé dans le cadre du présent PECC) ;
- subventions fédérales ou cantonales à solliciter.

La source de financement de chaque mesure est indiquée dans sa fiche et dans le tableau de suivi.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du groupe de suivi avec l'appui du bureau mandataire.

## Suivi de la mise en œuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en Annexe 3). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi, avec l'aide du bureau prestataire.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

## 7. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Elle informe la population de la mise en œuvre des actions (exemplarité) et l'implique lorsque cela est pertinent.

Le groupe de suivi, avec l'aide du bureau prestataire, est chargé de proposer des actions de communication à la Municipalité, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d'autres communes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés :

---

<sup>15</sup> Les conditions de subventionnement sont précisées dans une [directive](#).

- séances d'informations
- tous-ménages ou courriers adressés
- page dédiée sur le site web

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales.

## 8. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Bourg-en-Lavaux s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et toutes/tous les acteur-trice-s présent-e-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité, le 15 mai 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

## **9. Annexes**

**Annexe 1 : Bilan carbone communal**

**Annexe 2 : Fiches action**

**Annexe 3 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité**